Date de génération de ce justificatif : 15/11/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

MB FINANCES – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Ille et Vilaine
Annonce légale publiée le 17 juillet 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

MB FINANCES Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros Siège social : 9 Z.A. Le Tertre, 35630 VIGNOC Avis de constitution Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGNOC-35630 du 6 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : MB FINANCES Siège : 9 Z.A. Le Tertre, 35630 VIGNOC Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 1 000 euros Objet : – toutes activités de holding, de prise de participation par tous moyens et de quelque manière que ce soit (souscription au capital, augmentation de capital social, acquisition de titres etc.) dans toutes sociétés ou entreprises quel qu'en soit l'objet ou l'activité et de quelque forme qu'elles soient ; – toutes activités de prestations de services et de conseils en tout domaine au profit de toutes entreprises, constitués ou à constituer, de quelque forme et de quelque objet que

ce soit ; – l'animation de sociétés ou de groupe de sociétés de quelque forme que ce soit et par quelque moyen que ce soit ; – la gestion de trésorerie intra groupe, de portefeuille de titres ; – l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Miguel PIRES BOTELHO, demeurant 7 rue Thomas Edison, 35690 ACIGNE, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de RENNES. POUR AVIS Le Président

Consulter cette annonce en ligne